

COURSES DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS

26 AOUT 2018
COUPE DE France DE LA MONTAGNE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LIVRADOIS FOREZ organise une compétition automobile
32^{ème} course de côte régionale de Viverols**

Cette compétition compte pour : Coupe de France de la montagne

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Auvergne sous le numéro **21/18** en date du **03 juin 2018** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **numéro 439** en date du **05 juin 2018**.

Organisateur technique

Nom : ASA LIVRADOIS FOREZ

Adresse : Café Lyonnais « chez Gazon » place du Livradois 63600 Ambert

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

10 commissaires

2 ambulances

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Qualité		Nom	Lic	ASA
Collège de commissaires sportifs	Président	Catherine Pastorek	15145	16/03
	Membre	Yvette Cecillon	11374	05/20
	Membre	Etienne Gardette	8272	16/03
Directeur de course		Michel Beaulaton	3816	16/13
Directeur de course adjoint		François Chassagnol	15142	16/03
Organisateur technique		ASA Livradois Forez		
Commissaire technique	Responsable	Emeric Pascal	37568	16/06
Commissaire technique		Monnier Dominique	55260	16/06
Commissaire technique		Gérard Jouvhomme	51582	16/10
Chargé des relations avec les concurrents		Joëlle Allemand	16382	16/06
Mise en place des commissaires		Thierry Dupêcher	3564	16/06
Chronométrage		Rix Chantal	23112	16/06
		Rix André	23113	16/06
		Dalmas François	25530	16/06
		Mathevon Eric	12403	16/06
Secrétaire du Meeting		Vialatte Evelyne	53143	16/06
Classement		Florent Renault		

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 21 *Août 2018* à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le 24 *Août 2018* à 24 heures.

Vérifications administratives le 26 *Août 2018* à 7.30 heures à 9h30.

Vérifications techniques le 26 *Août 2018* à 7.45 heures 9h45.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 26 *Août 2018* à 10 heures.

Briefing des commissaires le 26 *Août 2018* à 8.30 heures

Essais non chronométrés le 26 *Août 2018* à 9 Heures.

Essais chronométrés (1 ou 2 montées) le 26 *Août 2018* à 10 heures.

Briefing des pilotes le 26 *Août 2018* à 13.45 heures ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 26 *Août 2018* à 12.30 heures.

Course

- 1^{ère} montée le 26 *Août 2018* à partir de 14 heures

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes maxi après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 26 *Août 2018* à 20 heures.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 26 *Août 2018* à 7 .30 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 26 *Août de 7h30* à 9.30 heures, lieu *cour de l'école à Viverols*

Vérifications techniques le 26 *Août de 7h45* à 9.45 heures, lieu *cour de l'école à Viverols*

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse sera *précisée par additif*

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le 26 *Août 2018* à 9.45 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 26 *Août 2018* à 7.30 heures.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA LIVRADOIS FOREZ BP11 63600 AMBERT

21 Août 2018 à 24 heures Les droits d'engagement sont fixés à 170 €, réduits à 160 €, pour les concurrents de l'ASA Livradois-forez.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les titres de participations (valable pour une seule course de côte régionale) sont autorisés pour pour les groupes F2000-N/FN-A/FA-FC/FS-GT de série. Joindre une autorisation médicale de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 95

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : sera précisé par additif

Publicité facultative : sera précisé par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Viverols a le parcours suivant la D 111

La course se déroulera en deux montées minimum ou trois maximum.



Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ Sur D 111 200 mètres après le pont

Arrivée 400 mètres avant le carrefour de Ferry

Pente moyenne 1.4%

Longueur du parcours 1450 mètres

Modalités de retour au départ par la route de course

Parc d'arrivée sur *D111 à la hauteur de la ligne de départ*

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : *lieu sur D 111*

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés autour de l'école de Viverols.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur *D111 à la hauteur de la ligne de départ*

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : *Ecole de Viverols*
- pendant les essais et la course au parc départ *sur la ligne de départ*
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée *sur la ligne de départ*

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Permanence le jour de l'épreuve à Viverols téléphone 06 80 91 84 82

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à *Viverols sur la ligne de départ le 26 aout 2018*

A 13.45 heures.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit de chauffer mécaniquement les pneumatiques

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Ils seront établis de la façon suivante

1 classement général

1 classement pour chaque groupe (seront confondus les groupes suivants)

FC

F 2000

N/FN

A/FA

CNF+CM+CN

GT de série

GTTS

D/E

1 classement par classe (seront confondus les classes suivantes)

Classes N/FN 1 R1A

Classes N/FN2 R1B

Classes A/FA2 R2B

Classes A/FA3 R2C R3C/D

Classes A/FA 4 R4 S2000 (rallye)

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes non cumulables

La remise des prix se déroulera le 26 Août 2018 à 20 heures.

La répartition des prix se fera de la façon suivante

Classement scratch

1°	2°	3°	4°
280 €	220 €	160 €	100 €

Groupe

+ de 11 partants	1°:120€	2°:90 €
6 à 11 partants	1°:120€	2° 75 €
2 à 5 partants	1° :75 €	

Classe

+ de 11 partants	1° 160 €	2° 120 €	3° 80 €	4° 50 €
9 à 11 partants	1° 160 €	2° 100 €	3° 55 €	
6 à 8 partants	1° 160 €	2° 80 €	3° 50 €	
4 à 5 partants	1° 160 €	2° 70€		
2 à 3 partants	1° 160 €			
1 partant	1° 80 €			

Féminin : 1ère 85€ + 1 coupe

Prix cumulables